

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
127-26

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement en faveur de l'AFTC (association des Familles de
Traumatisés crâniens et de cérébraux lésés des BDR) pour développer la vie sociale et
contribuer au maintien à domicile des personnes handicapées**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association des Familles des Traumatisés Crâniens (AFTC 13) des Bouches-du-Rhône est présidée par Madame Marie-Christine PASCAL, son siège social est implanté : Le Mercure B – 3ème étage - 80, rue Charles Duchesne - 13 851 Aix-en-Provence Cedex 3. L'objectif de cette association est « La défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatismes crâniens et jeunes adultes cérébraux lésés et ceux de leurs familles ». Concrètement, l'AFTC 13 intervient sur l'ensemble du département et elle vise à apporter aux traumatisés crâniens une palette de prises en charge complémentaires.

L'association AFTC 13 a sollicité pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement au titre de la participation au projet spécifique « Accès à la Vie sociale – GEM et TC Clubs » (Groupement d'Entraide Mutuelle – Traumatisés Crâniens Clubs) d'un montant de 27 900 €

Parallèlement aux actions d'accompagnement qu'elle conduit auprès des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées (bénéficiant d'une orientation MDPH) à partir du SAMSAH qu'elle gère, l'association AFTC 13 a mis en place, sur le département, un dispositif de proximité dénommé TC-Clubs.

Il s'agit de lieux réservés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées, sans contraintes de notification MDPH, qui permettent des échanges, des rencontres, des partages de moments conviviaux et d'activités et participent à la reconstruction de leur vie sociale et relationnelle. Ils sont animés conjointement par des bénévoles et des vacataires.

Ce dispositif s'est déployé à partir de 2012 et il compte aujourd'hui 4 sites :

- Le site de l'Etang de Berre qui propose des activités telles que : chant, arts plastiques, théâtre, relaxation, informatique, atelier cuisine, sorties culturelles et de loisirs. Une cinquantaine de personnes le fréquente.

- Le site de d'Aix en Provence qui propose : chant, arts plastiques, théâtre, marche nordique, informatique, gym douce, atelier vidéo-cinéma Une quarantaine de personnes le fréquente. Le TC Club fonctionne avec 4 bénévoles et des vacataires.
- Le site de Marseille qui fonctionne avec 3 bénévoles et des vacataires rémunérés à l'heure pour l'animation des activités. Les activités proposées sont : stretching, éveil corporel, informatique, théâtre, atelier cuisine, Reiki. Son activité concerne 40 à 50 personnes.
- Le site d'Aubagne qui est animé par 3 bénévoles et propose des activités d'éveil corporel, des temps de rencontres, des sorties au restaurant.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 27 300 € à l'association au titre de l'année 2017. Conformément aux décisions précédentes cette subvention est destinée à participer aux charges de locations immobilières des TC Clubs et selon l'échéancier suivant :

- 100 % du montant de ces dépenses la première année de subventionnement,
- 75 % du montant de ces dépenses la deuxième année de subventionnement,
- 50 % du montant de ces dépenses à compter de la troisième année de subventionnement,

soit pour l'année 2017,

- 7 900 € pour le site de l'Etang de Berre (100%),
- 5 650 € pour le site d'Aix en Provence (100%),
- 10 250 € pour le site de Marseille (100%),
- 3 500 € pour le site d'Aubagne (100%).

Pour l'exercice 2017, la participation du Conseil Départemental de 27 300 € représente 16,83 % du budget annuel de fonctionnement de l'action « Accès à la Vie sociale – GEM et TC Clubs ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL